

**PATRICK ARTUSO**

Commissaire aux comptes de Sociétés  
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence  
Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune  
06400 CANNES  
Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40  
E-Mail [cabinet.artuso@wanadoo.fr](mailto:cabinet.artuso@wanadoo.fr)

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES**

38 Avenue Saint Augustin  
06200 NICE

\*\*\*\*\*

SIRET 311 703 052 00036

APE 9499Z

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020**

**Du 01/07/2019 au 30/06/2020**

## **PATRICK ARTUSO**

Commissaire aux comptes de Sociétés  
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence  
Le Fra Luca – 14, Rue Marius Aune  
06400 CANNES  
Tél 04 93 39 45 91 Fax 04 93 38 04 40  
E-Mail [cabinet.artuso@wanadoo.fr](mailto:cabinet.artuso@wanadoo.fr)

### **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES**

38 Avenue Saint Augustin  
06200 NICE

\*\*\*\*\*

Siret 311 703 052 00036

APE 9499Z

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

---

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES MARITIMES relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 novembre 2021 sur la base des éléments disponible à cette date dans un contexte lié au Covid 19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne les dégâts de grand gibier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes valeur mobilière de placement figurant à l'actif s'élève à 3 685 488 €. Mes travaux ont consisté à m'assurer de correcte évaluation de ceux-ci.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président .

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fait à Cannes, le 26 janvier 2021

**Le Commissaire aux Comptes**



# ***Comptes Annuels***

## **FEDERATION DES CHASSEURS**

**38 AV SAINT AUGUSTIN  
06200 NICE**

---

**Bilan du 01/07/2019 au 30/06/2020**

**Durée 12 mois**

---

**No SIRET 31170305200036  
Code NAF 7010Z**

**Document établi par :**

**Cabinet BARONI  
14 RUE MARIUS AUNE  
06400 CANNES**

**Tel. 04.93.68.19.70**

**Fax. 04.93.39.97.02**

**Siret 37813145200039**

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2020			30/06/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	33 365	30 325	3 040	7 540
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	216 178	13 320	202 858	203 760
	Constructions	935 764	614 093	321 671	340 420
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	163 806	94 777	69 028	67 537
	Autres immobilisations corporelles	47 610	44 008	3 602	5 197
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 329		2 329	2 298	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 399 053</b>	<b>796 525</b>	<b>602 528</b>	<b>626 752</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 212		5 212	5 375
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	78 627		78 627	54 672	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	3 685 488		3 685 488	3 276 857	
<b>DISPONIBILITES</b>	63 338		63 338	295 809	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	31 914		31 914	19 767
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>3 864 579</b>		<b>3 864 579</b>	<b>3 652 479</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )	394		394	668
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>5 264 026</b>	<b>796 525</b>	<b>4 467 501</b>	<b>4 279 898</b>	

(1) dont droit au bail  
(2) dont à moins d'un an  
(3) dont à plus d'un an

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents  
Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/06/2020	30/06/2019
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	296 442	296 442
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	3 560 959	3 560 959
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>229 332</b>	<b>134 528</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>4 086 732</b>	<b>3 991 929</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	134 528	
	Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	30 154	45 109
	<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>164 682</b>	<b>45 109</b>
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>4 251 414</b>	<b>4 037 038</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	110 973	129 485	
<b>Total des provisions</b>	<b>110 973</b>	<b>129 485</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 999	24 581	
Dettes fiscales et sociales	70 387	64 297	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 424	24 499	
Produits constatés d'avance	304		
<b>Total des dettes</b>	<b>105 113</b>	<b>113 376</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 467 501</b>	<b>4 279 898</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	229 332,16	134 528,26	
(1) Dont à moins d'un an	105 113	113 376	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

ENGAGEMENTS DONNES

# Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		30/06/2020	30/06/2019
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 761	5 816
	Prestations de services	291 599	443 146
	Productions stockée		6 102
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	149 849	93 473
	Dons		
	Cotisations	576 616	555 617
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	64 325	9 570
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		1
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 088 150</b>	<b>1 113 725</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	83 678	105 165
	Variation de stock	160	(1 396)
	Autres achats et charges externes	268 627	357 759
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 051	15 917
	Rémunération du personnel	241 355	269 061
	Charges sociales	109 069	149 371
	Subventions accordées par l'association	117 082	88 942
	Dotation aux amortissements et dépréciations	55 211	52 227
	Dotation aux provisions		13 030
	Autres charges	33 765	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>921 998</b>	<b>1 050 075</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>166 152</b>
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	33 759	44 136
Produits financiers	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>33 759</b>	<b>44 136</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>199 911</b>	<b>107 785</b>
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	39 213	34 153
	Charges exceptionnelles	2 558	301
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>36 656</b>	<b>33 852</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Impôts sur les sociétés	7 234	7 109
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 161 123</b>	<b>1 192 013</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>931 790</b>	<b>1 057 485</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>229 332</b>	<b>134 528</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

## **Etats financiers au 30/06/2020**

**ANNEXE**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 467 501** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 161 123** euros et un total **charges** de **931 790** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **229 332** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2019** et finit le **30/06/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	33 365					33 365
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>33 365</b>					<b>33 365</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	216 178					216 178
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	304 038					304 038
Instal technique, matériel outillage industriels	623 652		8 075			631 726
Instal., agencement, aménagement divers	140 870		22 936			163 806
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	48 198		(588)			47 610
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 332 936</b>		<b>30 423</b>			<b>1 363 358</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	2 298		31			2 329
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 298</b>		<b>31</b>			<b>2 329</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 368 599</b>		<b>30 454</b>			<b>1 399 053</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2020
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	25 825	4 500		30 325
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>25 825</b>	<b>4 500</b>		<b>30 325</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	12 418	902		13 320
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	128 431	7 601		136 032
	instal. agencement aménagement	458 839	19 223		478 061
	Instal technique, matériel outillage industriels	73 333	21 444		94 777
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	43 001	1 007		44 008
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>716 022</b>	<b>50 177</b>		<b>766 199</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>741 847</b>	<b>54 677</b>		<b>796 525</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2020
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	129 485	(18 512)		110 973	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>129 485</b>	<b>(18 512)</b>		<b>110 973</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>129 485</b>	<b>(18 512)</b>		<b>110 973</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	78 627	78 627	
Charges constatées d'avances	31 914	31 914		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>110 541</b>	<b>110 541</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 999	20 999		
	Personnel et comptes rattachés	23 287	23 287		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 493	37 493		
	Impôts sur les bénéfices	534	534		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 073	9 073		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	13 424	13 424		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	304	304			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>105 113</b>	<b>105 113</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2020

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>168 636</b>
<b>Autres créances</b>		<b>168 636</b>
<i>AUTRES PRODUITS A RECEVOIR</i>	74 471	
<i>INTER ET PRODUITS A RECEVOIR</i>	156	
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	94 009	

ANNEXE - Elément 6.11

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2020

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>68 639</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>20 999</b>
<i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE</i>	20 999	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>37 648</b>
<i>DETTES PROV CONGES A PAYER</i>	23 227	
<i>ORG SOCIAUX CH A PAYER</i>	10 541	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	3 881	
<b>Autres dettes</b>		<b>9 993</b>
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	9 993	

## Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION	31 914	304
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
<b>TOTAL</b>	<b>31 914</b>	<b>304</b>

--

# Annexe libre

Etat exprimé en euros

## I- Faits caractéristiques

### I-1 Evénements principaux

#### ▪ Réforme financière de la Chasse

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

En ce qui concerne la fédération départementale des chasseurs des Alpes Maritimes, les principaux éléments suivants impactent les comptes pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019:

- En ce qui concerne les produits, la mise en place d'un permis national dit « à 200 € » a augmenté considérablement le nombre de permis nationaux souscrits par les chasseurs de la fédération. Le nombre de permis nationaux souscrits en 2018/2019 était de 907, il est de 3 559 en 2019/2020.

Cette souscription de permis nationaux se fait au détriment du timbre fédéral et du timbre grand gibier départementaux. Le nombre de timbres fédéraux en 2018/2019 était de 6111, il est de 3068 en 2019/2020. Les timbres grand gibier souscrits en 2019/ 2020 sont de 2703 contre 6 257 en 2018/2019.

Par ailleurs, la fédération nationale des chasseurs assure une contribution financière à la fédération départementale pour un montant fixe de 73 000 euros qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les textes ont par ailleurs rendu obligatoire une contribution territoriale liée aux dégâts qui représente une somme de 0 euros dans les comptes clos le 30/06/2020.

Cette réforme financière impacte également les charges : la cotisation à la FNC est passée de 34 171.93 euros à 1000 euros. La cotisation à la FRC est passée de 9 405.50 euros à 0 euros. En ce qui concerne les charges, la fédération départementale procède désormais au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 33 765 euros financé intégralement par une contribution financière du même montant de la fédération nationale.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :
  - o La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a par ailleurs désormais un rôle décisif dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également font évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.
  - o Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes.
  - o En ce qui concerne la section analytique éco contribution celle-ci n'a pas de comparatif

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

avec l'exercice précédent l'activité ayant commencé au cours de l'exercice 2019/2020. La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général. Au 30/06/2020 aucun projet initié au cours de l'exercice n'a été finalisé.

### ▪ Crise sanitaire et économique

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association fédération départementale des chasseurs des Alpes Maritimes sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise. L'impact financier au 30/06/2020 n'apparaît pas significatif dans la mesure où l'ensemble des recettes de l'exercice avaient été encaissées avant le début de la crise. Par contre, l'obligation de confinement et de certaines mesures sanitaires ont réduit certaines activités cynégétiques importantes telles que l'assemblée Générale annuelle ...De ce fait pour certains postes, le montant des charges a considérablement baissé.

### 1-2 Faits postérieurs

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.